

VISEZ DROIT

SERVICE DE RÉFÉRENCE

Ce service facilite la recherche d'aide en matière juridique en ce qu'il permet au citoyen d'entrer en contact avec un avocat qui exerce dans le domaine de droit visé par sa demande. Le tarif pour les 30 premières minutes de consultation avec l'avocat identifié par le Service est de 30\$ (plus taxes si applicables). Advenant que des services juridiques additionnels soient requis, il appartient au client de s'entendre avec l'avocat, tant sur l'étendue du mandat que sur les honoraires à lui verser.

Par téléphone (lundi au vendredi, 9h à 16h):
514 866-2490

Par courriel:
reference@barreaudemontreal.qc.ca

JUSTICE PRO BONO

Cet organisme à but non lucratif permet d'apporter une solution aux justiciables vulnérables ou à un groupe de citoyens incapables économiquement de faire valoir leurs droits.

Les demandes acceptées par un comité d'approbation se verront alors jumelées à un avocat bénévole.

Site Web:
www.probonoquebec.ca

Courriel:
info@probonoquebec.ca








Téléphone:
514 904-1076

Justice
PRO BONO
Avocates et avocats bénévoles

Besoin d'un avocat ?

Dans le but de favoriser une meilleure administration de la justice et d'en faciliter l'accès, le Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal et Justice Pro Bono, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec, l'Association des avocats de la défense de Montréal, la Direction des services judiciaires de la Métropole et la cour municipale de Montréal, ont mis sur pied les services suivants à l'intention de la population montréalaise.

7 services à votre disposition

-  SAGE
-  SIJ
-  Service de préparation à une audition
-  Mandat à portée limitée
-  Jurisréférence
-  Service de référence
-  Justice Pro Bono



Besoin d'un avocat POUR Y VOIR CLAIR?

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

Offert uniquement aux personnes qui y sont référées par la Cour, le SAGE propose une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par un avocat. La séance d'information gratuite d'une durée maximale de 30 minutes porte sur l'information juridique de base en matière familiale.

Disponible sur référence de la Cour seulement.



SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

Ce service gratuit aide à préparer sa cause et à se familiariser avec le déroulement d'une audition devant la Cour d'appel du Québec, la Division des petites créances, le Tribunal administratif du travail, la Régie du logement, ou le Tribunal administratif du Québec (contestation d'une décision rendue par la direction de l'IVAC).

Disponible uniquement sur rendez-vous et pour les parties ayant reçu un avis d'audition.

Téléphone:
514 954-3487

Courriel:
servicesprobono@ajbm.qc.ca

Site Web:
www.ajbm.qc.ca/services-au-public



SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE PRO BONO À LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SIJ)

Offert uniquement aux personnes qui y sont référées par la Cour, le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de la Ville de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important (ex: délit de fuite au Code de la sécurité routière et grands excès de vitesse).

La séance d'information avec l'avocat de garde, d'une durée maximale de 30 minutes, se limite à de l'information juridique de base.

Disponible sur référence de la Cour seulement.



MANDAT À PORTÉE LIMITÉE

Le mandat à portée limitée permet de bénéficier des conseils d'un avocat pour une partie du dossier seulement (ex: réviser les documents déjà rédigés, préparer une demande, aider à remplir les formulaires accessoires, aider à préparer une cause ou représenter le client durant le procès).

Informez-vous auprès de votre avocat pour de plus amples détails.



JURISRÉFÉRENCE

Service en ligne pour trouver un avocat ou un médiateur

Ce service de référence met à votre disposition des avocats à proximité de votre domicile dont l'expérience couvre tous les domaines de droit.

Pour régler une situation conflictuelle que ce soit en matière familiale, civile ou commerciale, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours aux tribunaux. Un avocat médiateur peut vous aider!

Obtenir de l'assistance juridique téléphonique

Ce service vous permet d'avoir rapidement de l'information juridique par le biais d'une conversation téléphonique avec un avocat selon vos disponibilités, dans tous les domaines de droit et à un coût préférentiel.

Accompagnement pour préparer un dossier à la cour des petites créances

Ce service met à votre disposition des avocats qui vous accompagnent dans la préparation de votre dossier aux petites créances.



Justice
PRO BONO
Avocates et avocats bénévoles



AADM

